

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>14</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>6</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>17</i>

Séance publique du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 04 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Régine DE RODAT
Dominique ROMULUS représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Sylvie LOPEZ

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Valérie MARJAC
Karine MINIC
Michel PELLETIER
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Stéphane SANSAC

**Délibération n°
DL20250208**

TARIFICATION SALON JEUX VIDEO

La commune d'Olemps a souhaité développer sa politique d'animation tous publics, en organisant le 6 juillet 2024, le premier salon jeux vidéo. Cet événement a réuni sur une seule journée près de 1 000 visiteurs.

Fort de ce succès, la municipalité a décidé de renouveler cette expérience mais en augmentant l'offre proposée au grand public. En effet, la manifestation aura lieu désormais sur deux journées, les 5 et 6 juillet 2025, en intégrant une offre de jeux et de loisirs plus développée.

Ce type d'animation nécessite l'intervention d'un prestataire. Aussi et afin de diminuer le reste à charge pour la collectivité, il est proposé de rendre la manifestation payante avec la tarification suivante :

- 3 € / 1 journée
- 5 € / 2 journées
- Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans

Les encaissements se feraient par le biais de la régie de recettes « Foires et marchés ».

Oui l'exposé de Mme Ghislaine CRAYSSAC, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** la tarification telle que présentée ci-dessus pour l'édition n°2 du salon jeux vidéo de la commune d'Olemps ;
- **D'autoriser** Mme le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **11 FEV. 2025**
- Sa publication :
 - o Affichée le : **11 FEV. 2025**
 - o Retirée le :